



SOS-TORTURE/BURUNDI

"Celui qui sauve une vie sauve l'humanité toute entière"

Rapport sur la situation des droits de l'homme Deuxième trimestre 2023

BURUNDI

**« UNE CARTOGRAPHIE ÉLECTORALE DANS LA PRIVATION
DES LIBERTÉS POLITIQUES ET PUBLIQUES »**

Avril – Juin 2023



Au milieu : le président de la CENI Pierre Claver Kazihise annonce que la cartographie électorale est en cours d'élaboration

En haut à droite: des policiers bloquent l'entrée de la permanence du du CNL, size à Mutanga - Nord le 4 juin 2023

En bas à Gauche: la journaliste Florian Irangabiye en prison à Muyinga

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE	3
1. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE	7
1.1 LE PHÉNOMÈNE PERSISTANT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIÉS	8
1.2 ATTEINTES AU DROIT À LA VIE DONT LES AUTEURS SONT IDENTIFIÉS	15
2. ATTEINTES AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE.....	18
3. ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES	20
4. ENLÈVEMENTS OU DISPARITIONS FORCÉES	23
5. VIOL OU VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE	24
CONCLUSION	25
RECOMMANDATIONS	26
AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI :	26
AUX PAYS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST:.....	26
A LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE	27

CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

Alors que le rapport du premier trimestre de l'année 2023 soulignait la propension à l'étouffement des voix critiques des défenseurs des droits humains à travers l'instrumentalisation de la Justice,¹ le deuxième trimestre s'est inscrit dans la même tendance du verrouillage de l'espace démocratique, qui s'étend à la privation des droits politiques, à l'approche du lancement du processus électoral de 2025-2027.

Le cas emblématique de cette dérive démocratique s'est produit le 2 juin 2023, lorsque le Ministre de l'Intérieur, Martin Ninteretse, a pris la décision de suspendre les activités du principal parti de l'opposition, CNL (Congrès National pour la liberté), sur tout le territoire national, à la suite d'une crise interne, alors que « *les partis politiques s'organisent librement et le ministre de l'Intérieur n'a pas à s'immiscer dans leurs affaires internes* », regrette Agathon Rwasa, Président du CNL.²

Manifestement, le parti présidentiel CNDD-FDD parachève son parcours de s'ériger en parti unique au moment où « *le travail de cartographie électorale a déjà commencé* », pour le processus électoral (2025-2027), d'après le président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), Pierre Claver Kazihise³. En effet, les partis politiques de l'opposition ont progressivement disparu sur la scène politique depuis la crise de 2015 car, certains de leurs leaders, condamnés pour la plupart à perpétuité,⁴ sont toujours à l'exil tandis que ceux qui se trouvent encore au pays adoptent un profil bas ou font allégeance au pouvoir CNDD-FDD.

C'est dans ce contexte que les membres du CNL continuent à faire l'objet de harcèlement politico-administratif et judiciaire, étant parfois accusés abusivement par des autorités de tenir des réunions illégales. C'est ainsi que car le 4 juin 2023, l'entrée permanente de du CNL, basée au Mutanga-Nord en Mairie de Bujumbura, a été bloquée par des policiers pour y empêcher la tenue des réunions.⁵

¹ Cas des affaires qui défraient la chronique comme la condamnation injuste de la Journaliste Floriane Irangabiye en première instance et de la détention arbitraire de cinq défenseurs des droits. (Voir rapport de SOS-TORTURE du premier trimestre 2023 (https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/04/SOS_Torture_Rapport_trim_01_2023_VF.pdf))

² IWACU, 07/06/2023 **Suspension des activités du CNL : « C'est de l'arbitraire », dicit Agathon Rwasa** » <https://www.iwacu-burundi.org/suspension-des-activites-du-cnl-cest-de-larbitraire-dixit-agathon-rwasa/>

³ ABP, 19 juin 2023, Préparation de la contribution de la CENI dans l'élaboration du cadre légal des élections de 2025-2027, Lien : <https://abpinfo.bi/2023/06/21/preparation-de-la-contribution-de-la-ceni-dans-lelaboration-du-cadre-legal-des-elections-de-2025-2027/>

⁴ L'on se rappelle à ce propos qu'une semaine après l'investiture Président Evariste Ndayishimiye le 18 juin 2020, 34 leaders de l'opposition et de la société civile, y compris des journalistes ont été condamnés, le 23 juin 2020, sans assignation légale des autorités, dans le cadre du dossier dit du rôle pénal spécial (RPS) 100.

⁵ Sur son tweet, le CNL a publié les images des policiers en train de bloquer l'entrée des membres dans leur local à Mutanga-Nord le 4/6/2023 (<https://twitter.com/CnlBurundi/status/1665283833577472000>)

Puis, un geste symbolique d'hostilité à l'endroit de la presse a été posé le 2 mai 2023, à la veille de journée internationale de la liberté de la presse du 3 mai 2023, avec la confirmation de la condamnation de la journaliste Floriane Irangabiye à une peine de 10 ans d'emprisonnement par la Cour d'Appel de Mukaza à Bujumbura pour « *atteinte à l'intégrité du territoire national* ». En janvier 2023, Irangabiye avait été condamnée à la même peine dans un procès à huis clos, rendu public le 2 janvier 2023, par le Tribunal de Grande Instance de Mukaza, en itinérance à la prison de Muyinga.

Ce verdict inique a ruiné l'espoir de retour à l'exercice des libertés publiques au Burundi, suscité par la libération des cinq défenseurs des droits humains, le 28 avril 2023, par le Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa, après plus de deux mois de détention arbitraire depuis le 14 février 2023. Ils étaient accusés d'« *atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, de rébellion et d'atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale* ».⁶

Sans aucun doute, l'instrumentalisation du secteur judiciaire à travers les parodies de procès est indéniable même si les autorités continuent à déplorer les manquements de la Justice sans pour autant garantir son indépendance. Cela est illustré par la rencontre du 02 juin 2023 entre le Président de la République et les Gouverneurs des provinces à Ngozi, au cours de laquelle des critiques ont été formulées à l'endroit de « *certaines magistrats corrompus qui ne rendent pas justice à la population.*»

Pour y remédier, le Président Evariste Ndayishimiye, au risque de violer le principe de la séparation des pouvoirs, prévoit d'organiser une réunion pour que tous les magistrats et les représentants des instances judiciaires répondent devant « *le Chef de l'Etat et Magistrat Suprême pourquoi ils n'ont pas été capables de rendre justice aux peuples qui demandent justice* ».⁷

Sur le plan économique, la situation se caractérise par la pénurie des devises et des produits pétroliers dans un contexte de corruption endémique qui aggrave la pauvreté des populations confrontées à la montée vertigineuse des prix de première nécessité.

Afin de pallier les effets de cette conjoncture difficile, le Burundi renforce la coopération avec les partenaires techniques et financiers. C'est ainsi que le Gouvernement a conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) un accord ad-referendum sur un programme de 40 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) « *en vue de soutenir la reprise économique après une série de chocs, à rétablir la viabilité extérieure et à renforcer la viabilité de la dette, tout en créant de l'espace budgétaire pour assurer une croissance accélérée et inclusive* ».⁸

⁶ Voir plus de détail à ce propos dans le rapport du 1^{er} trimestre 2023 de SOS-TORTURE BURUNDI - https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/04/SOS_Torture_Rapport_trim_01_2023_VF.pdf

⁷ RTNB, 02/06/2023, Le Président de la République rencontre les Gouverneurs de provinces, Lien <https://www.rtnb.bi/fr/art.php?idapi=7/1/15>

⁸ FMI, 10 avril 2023, **Les services du FMI et le Burundi concluent un accord ad-referendum sur un programme de 40 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).**

Dans cette même dynamique de reprise effective de la coopération avec les partenaires traditionnels, le Ministre des Affaires Étrangères Albert Shingiro et le Chef de Délégation, Chargé d'Affaires de l'Union Européenne (UE), Mme Martina Borovac Pecarevic, ont tenu le 22 juin 2023, une 5ème session de dialogue politique en vue de consolider davantage leurs relations d'amitié et de coopération. Cette session s'est tenue conformément à l'article 8 de l'Accord de Cotonou liant, d'une part, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et, d'autre part, l'UE et ses États membres.⁹

Parmi les attentes de l'Union Européenne du dialogue politique avec le Gouvernement burundais, la question des droits de l'Homme reste toujours en haut de l'agenda et en particulier la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'examen périodique universel à Genève.¹⁰

La même préoccupation de respect des droits humains a été exprimée, en mai dernier, par le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Fortuné Gaetan Zongo, à Bruxelles à l'issue des réunions avec la diaspora burundaise et d'autres parties prenantes basées en Belgique en mai dernier. Selon lui, « *Il est difficile de prétendre à une normalisation, à une paix durable si la justice manque d'indépendance et d'impartialité, si des milliers de burundais continuent de vivre en exil, si l'espace civique ne permet pas aux organisations de la société civile, aux médias aux partis politiques de travailler en toute indépendance et que des journalistes sont emprisonnés pour avoir fait leur travail* ». ¹¹

Le rapporteur spécial a également noté que le Burundi est le seul pays africain où une femme journaliste, Floriane Irangabiye reste en prison pour avoir animé une émission en ligne et qui a été condamnée à dix ans de prison pour atteinte à l'intégrité du territoire national. Il a souligné que l'attention doit aller au-delà des discours politiques et être recentrée sur les burundaises et les burundais car la situation sociale, économique et politique reste préoccupante.

Concernant l'évolution de la situation des droits de l'homme, on observe la persistance des violations des droits de l'homme comme au trimestre précédent avec une légère diminution au niveau des atteintes du droit à la vie. En effet, 47 cas d'atteintes au droit à la vie ont été répertoriés contre 58 cas le trimestre dernier.

<https://www.imf.org/fr/News/Articles/2023/04/10/pr23113-imf-reaches-staff-level-agreement-on-a-40-monthextended-credit-facility-with-burundi>

⁹ ABP, 22 juin 2023, **Tenue de la 5ème session du dialogue politique entre le Burundi et l'UE**, Lien : <https://abpinfo.bi/2023/06/22/tenue-de-la-5eme-session-du-dialogue-politique-entre-le-burundi-et-lue/>

¹⁰ IWACU, 19/06/2023, **Gitega/UE-Martina Borovac Pecarevic : « Il faut absolument être intransigeant avec la corruption »**, <https://www.iwacu-burundi.org/pecarevic-il-faut-absolument-etre-intransigeant-avec-la-corruption/>

¹¹ Nations Unies: Burundi: **Un expert de l'ONU appelle à la réconciliation nationale et à la réhabilitation de l'accord d'Arusha**, lien: <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2023/05/burundi-un-expert-calls-national-reconciliation-and-revival-arusha-agreement>

Puis, 64 % des victimes ont été tuées par des criminels qui n'ont pas été identifiés. Les provinces les plus touchées par rapport à d'autres ont été Bururi, Gitega, et Cibitoke.

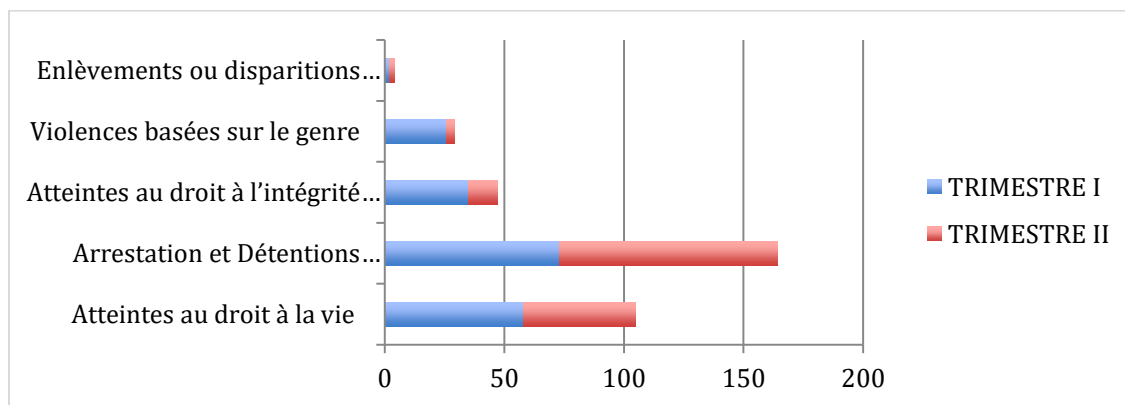
Concernant les arrestations arbitraires, les membres du CNL ont été le plus touchés surtout après l'interdiction des activités du CNL des allégations de tenue de réunions illégales ont été à la base des détention arbitraires des victimes.

Quant aux atteintes au droit à l'intégrité physique, la province de Bururi a été marquée par une recrudescence de criminalité, ce qui a amené tout le Gouvernement du Burundi à se rendre dans cette province en date du 26 Mai 2023 pour animer des réunions de sécurité dans les communes de Bururi, Songa et Mugamba.¹²

Tableau I : Violations observées pendant les deux premiers trimestres de 2023

Droits violés	TRIMESTRE I	TRIMESTRE II
Atteintes au droit à la vie	58	47
Arrestation et Détentions arbitraires	73	91
Atteintes au droit à l'intégrité physique	35	12
Violences basées sur le genre	26	3
Enlèvements ou disparitions forcées	2	2

Graphique I : Représentation graphique



¹²ABP, Descente des membres du gouvernement en province de Bururi, Lien : <https://abpinfo.bi/2023/05/29/descente-des-membres-du-gouvernement-en-province-de-bururi/>

1. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE

Les atteintes au droit à la vie persistent même si on observe une légère diminution des cas. Parmi les victimes figurent des hommes, des femmes et des enfants, soit 30 personnes tuées par des criminels non identifiés sur un total de 47 victimes relevées par SOS-TORTURE BURUNDI. Concernant les dix-sept (17) autres victimes, leurs bourreaux ont été bien identifiés dont des jeunes Imbonerakure et des policiers (4 victimes) et d'autres personnes suite à des règlements de comptes personnels ou familiaux.

Dans des cas de règlements de compte, les présumés coupables sont généralement arrêtés et poursuivis en Justice. Mais lorsque les auteurs des crimes sont des policiers ou leurs complices parmi les jeunes Imbonerakure, ils restent souvent impunis.

Plus préoccupant encore, les autorités administratives et policières procèdent habituellement à l'enterrement des corps sans mener des enquêtes pour identifier les criminels. Cette pratique déplorable viole l'article 109 du code de procédure pénale qui dispose qu' « *en cas de découverte d'un cadavre, qu'il s'agisse ou non d'une mort violente, mais si la cause en est inconnue ou suspecte, l'Officier de Police Judiciaire qui en est avisé en informe si possible le Procureur de la République avant de se transporter sur les lieux et de procéder aux premières constatations. L'Officier de Police Judiciaire doit se transporter sur les lieux et procéder aux constatations lorsqu'il lui a été impossible de prendre contact avec le Procureur de la République. Le rapport de constat doit être communiqué à celui-ci sans délai.* »

L'article précise en outre que « *le Procureur de la République se rend sur place, s'il le juge nécessaire et se fait assister de tout médecin, expert ou technicien capable d'apprécier la nature, la cause et les circonstances du décès. Toutefois, il peut déléguer aux mêmes fins un Officier de Police Judiciaire de son choix. Lorsque les circonstances de la mort sont restées inconnues, que l'infraction soit ou non constituée, le Procureur de la République doit procéder à l'ouverture d'une instruction pour rechercher les causes de la mort* »

1.1 LE PHÉNOMÈNE PERSISTANT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIÉS

Dans la majorité des cas d'assassinats, les criminels n'ont pas été identifiés, soit 30 sur les 47 personnes tuées. Ces criminels simulent parfois le suicide pour fausser les pistes d'enquête en suspendant leurs victimes avec une corde sur un arbre. Des sentinelles sont également victimes d'attaques de voleurs à main armée. Ainsi :

- *Six (6) corps des victimes n'ont pas été identifiés et ont été retrouvés dans la nature dans les provinces de Cibitoke (4), Bururi (1) et Bujumbura (1).*
- *Vingt-quatre (24) autres corps des victimes ont été identifiés dans le voisinage sans que leurs bourreaux soient connus dans les provinces de Bururi (5), Gitega (5), Cibitoke (3), Makamba (3), Cankuzo (2), Karusi (2), Mwaro (1), Rutana (1), Ngozi (1), Bujumbura (1).*

Comme déjà mentionné, les autorités administratives et policières procèdent généralement à l'enterrement des victimes sans mener des enquêtes en violation de l'article 109 du code de procédure pénale.

Concernant les dix-sept (17) autres victimes d'assassinat dont les auteurs sont identifiés, les présumés coupables sont généralement arrêtés et poursuivis en justice lorsqu'il s'agit des règlements de comptes ou conflits familiaux. Par contre, si les présumés auteurs sont des policiers ou leurs complices comme les Imbonerakure, les enquêtes piétinent ou ne sont initiées.

Les exemples suivants illustrent cette situation préoccupante :

A. Cas des corps retrouvés et non identifiés, abandonnés dans la nature.

- *Un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié à Cibitoke.*

13 Avril 2023 : Dans l'après-midi de jeudi 13 avril 2023, un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié a été découvert par des militaires en patrouille sur le rivage de la rivière Rusizi (frontière du Burundi et de la République Démocratique du Congo) au pied de la colline de Mparambo 1 de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des sources locales, le corps du sexagénaire, père de 8 enfants, établi depuis plusieurs années en République Démocratique du Congo (RDC), avait été décapité par des individus non encore identifiés. Les mêmes sources ont révélé que le corps de la victime a été inhumé le même jour sur l'ordre de l'administrateur communal de Rugombo, Gilbert Manirakiza.

- ***Trois corps sans vie en décomposition d'hommes non identifiés, ligotés ensemble à Cibitoke***

18 Avril 2023 : Dans l'après-midi de mardi 18 avril 2023 vers 16 heures, trois corps sans vie en décomposition d'hommes non-identifiés, ont été découverts dans une fosse commune par des militaires dans une fosse commune; ligotés ensemble et criblés de balles dans la réserve naturelle de la Kibira sur la colline de Myave, zone de Ndora, commune de Bukinanyana, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des sources locales, ces corps qui baignaient dans une mare de sang étaient ligotés ensemble et criblés de balles. Les mêmes sources ont précisé que les corps qui sont soupçonnés d'être ceux des rebelles rwandais des Forces de libération nationale (FLN) ont été enterrés sur place le même jour sur l'ordre de l'administrateur communal de Bukinanyana.

- ***Un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié à Bururi***

18 Avril 2023 : Dans la journée de mardi 18 avril 2023, un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié a été découvert sur la sous-colline de Rubanga de la colline de Muzima, en commune et province de Bururi (sud du Burundi).

- ***Un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été découvert dans un champ d'aubergine à Bujumbura***

20 Juin 2023: Dans la matinée de mardi 20 juin 2023, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été découvert dans un champ d'aubergine sur la 15ème avenue de la zone de Maramvya de la commune de Mutimbuzi, en province de Bujumbura (ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, le jeune homme a été égorgé dans des circonstances non encore élucidées par des individus non identifiés.

B. Cas des victimes d'assassinats ciblés et identifiées dans le voisinage

- ***Immaculée Mwaluke Muheme, étudiante congolaise assassinée en province de Bujumbura***

3 avril 2023 : Dans la nuit de lundi 3 avril 2023 vers 21 heures, Immaculée Mwaluke Muhemedi, une étudiante congolaise en Bac II, à l'université Espoir d'Afrique, a été poignardée à mort dans les côtes par un homme non identifié dans la localité, non loin de sa résidence située sur la colline de Gahahe de la zone de Rubirizi, en commune de Mutimbuzi de la province de Bujumbura (ouest du Burundi). La victime s'est éteinte à son arrivée à une structure sanitaire de la capitale économique.

- ***Gilbert Ndacayisaba, un membre du parti CNL assassiné et son corps emballé dans un sac à Ngozi***

6 avril 2023 : Dans l'après-midi de jeudi 6 avril 2023, le corps sans vie d'un militant du Congrès National pour la Liberté (CNL), Gilbert Ndacayisaba, a été retrouvé, emballé dans un sac, dans un boisement d'eucalyptus sur la colline de Karungura de la commune de Mwumba, en province de Ngozi (nord du Burundi). Selon des témoins de la découverte lugubre, Gilbert Ndacayisaba aurait été assassiné à cause de son appartenance politique et avait subi des menaces de la part des Imbonerakure membres de la ligue des jeunes du Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) afin d'adhérer à leur parti.

- ***Le corps de Anitha Ndaharindiye, retrouvé dans un champ d'eucalyptus à Karusi***

6 avril 2023 : Dans la matinée de jeudi 6 avril 2023 vers 10 heures, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom d'Anitha Ndaharindiye, âgée de 32 ans, a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus, à 200 mètres de son domicile situé sur colline de Mutara de la commune de Mutumba, en province de Karusi (centre-est du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de cette femme mère de cinq enfants avait été décapité par des individus non encore identifiés. Les mobiles du crime n'ont pas été élucidés.

- ***Un veilleur de nuit tué à coups de matraques par des voleurs à Karusi***

7 Avril 2023 : Dans la nuit de vendredi 7 avril 2023, un veilleur de nuit au lycée communal de Buhiga en province de Karusi (centre-est du Burundi) a été tué à coups de matraques par des personnes non identifiées qui se sont ensuite emparés un ordinateur, une imprimante et une photocopieuse au bureau du directeur de cet établissement scolaire. Selon des sources locales, les criminels se sont introduits au bureau du directeur par effraction à travers un trou qu'ils ont pratiqué dans le mur.

- ***Egide Nkuriyingoma, cuisinier au lycée de Bururi tué puis décapité***

18 avril 2023 : Dans la journée de mardi 18 avril 2023, le corps sans vie d'Egide Nkuriyingoma, un cuisinier au lycée de Bururi, a été retrouvé sur la sous-colline de Nanira de la colline de Nyavyamo, en commune et province de Bururi. Selon des sources locales, Egide Nkuriyingoma a été tué puis décapité à coups de machettes par des individus non identifiés.

- ***Egide Ntaconzoba, retrouvé assassiné dans une vallée à Gitega***

23 avril 2023 : Dans la matinée de dimanche 23 avril 2023, le corps sans vie d'un jeune homme connu sous le nom d'Egide Ntaconzoba, âgé de 35 ans, a été retrouvé dans la vallée séparant les collines de Rukoba et Mahonda dans la commune et province de Gitega (centre du Burundi). Selon des témoins de la découverte lugubre, le corps était ligoté et ne

présentait aucune blessure. Des inconnus habitants de la colline de Mahonda ont estimé qu'Egide Ntaconzoba aurait été assassiné ailleurs et son corps jeté à cet endroit par ses bourreaux.

- ***Le corps de Sandrine Nkunuzimana, retrouvé en décomposition dans une plantation d'arbres à Cibitoke***

30 avril 2023 : Dans l'après-midi de dimanche 30 avril 2023 vers 16 heures, des femmes à la recherche du bois de chauffage ont découvert le corps sans vie en décomposition d'une jeune fille connue sous le nom de Sandrine Nkunuzimana dans une plantation d'arbres de pinus sur la sous-colline de Ruyenzi de la colline de Muhungu, zone de Butahana, commune de Mabayi, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des sources locales, cette jeune fille âgée de 25 ans originaire de la sous-colline de Kirehe de la même colline de Muhungu était portée disparue depuis une semaine après avoir été aperçue pour la dernière fois avec un homme marié du nom de Jean Claude Mfitimana qui sortait souvent avec elle comme sa petite amie. Le corps de la jeune fille a été enterré le même jour sur le lieu de la découverte macabre sur l'ordre de l'administration locale.

- ***Séraphine retrouvée morte sous un arbre d'avocatier à Rutana***

3 mai 2023 : Dans la matinée de mercredi 3 mai 2023, le corps sans vie d'une femme prénommée Séraphine a été retrouvé sous un arbre d'avocatier au chef-lieu de la province de Rutana (sud-est du Burundi). Selon des sources locales, la jeune femme mère de 4 enfants était introuvable depuis la nuit du 1er mai 2023 et ne portait seulement qu'un T-shirt au moment de la découverte lugubre.

- ***Alain Keisy Irutingabo, un enfant tué puis ligoté et jeté dans une rivière à Gitega***

5 mai 2023: Dans la matinée de vendredi 5 mai 2023 vers 11 heures, le corps sans vie d'Alain Keisy Irutingabo, un garçon âgé de 3 ans et demi, a été retrouvé dans la rivière Kiriba, séparant les collines de Nyarubenga et Kigara, en commune Gitega de Nyarusange de la province de Gitega (centre du Burundi). D'après des sources locales, Alain Keisy Irutingabo a été tué et ligoté é par des malfaiteurs non identifiés avant d'être jeté dans la rivière Kiriba. Les mêmes sources ont précisé que ce petit garçon avait quitté la maison familiale située sur la colline de Nyarubenga la veille de la découverte macabre vers 18 h30 min pour se rendre chez sa grand-mère habitant la même localité. Le corps jeune garçon a été enterré dans l'après-midi de vendredi 5 mai sans attendre l'ouverture d'une enquête pour identifier l'auteur de son assassinat.

- ***Félix Ndikumana, un enseignant assassiné à coups de machettes à Bururi***

6 Mai 2023 Dans la nuit de samedi 6 mai 2023 vers 20 heures, Félix Ndikumana alias Vingt, un enseignant au lycée de Bururi âgé de 55 ans, a été assassiné à coups de machettes portés à la tête par des hommes non identifiés, à quelques mètres de son domicile situé au chef-lieu de la commune et province de Bururi (centre du Burundi). Selon des sources locales, Félix Ndikumana est tombé dans une embuscade tendue par des individus non identifiés, armés de machettes, qui s'étaient cachés dans un boisement situé près de l'école alors qu'il rentrait à son domicile après avoir raccompagné des invités qui avaient rendu visite à sa famille. Son corps gisant dans une mare de sang a été évacué vers la morgue de l'hôpital de Bururi. Il s'agissait d'une 5ème victime et deuxième enseignant assassiné dans les mêmes circonstances au chef-lieu de la province de Bururi en moins d'un mois seulement au cours de cette période d'avril-mai 2023.

- ***Abel Ngendakumana, sentinelle, tué à coups de hache par des bandits à Cankuzo***

18 mai 2023 Dans la nuit de mercredi à jeudi 18 mai 2023 vers 1 heure du matin, Abel Ngendakumana, âgé de 47 ans et père de 7 enfants, a été tué à coups de hache par des bandits non identifiés. Ces derniers l'avaient surpris à son poste d'attache comme sentinelle à une boutique située sur la colline de Kimanama de la zone de Mubuga, en commune et province de Gitega (centre du Burundi). Selon des sources locales, après avoir blessé mortellement la sentinelle, ces bandits ont dévalisé la boutique avant de prendre le large, tandis que la victime succombera à ses blessures quelques instants plus tard en cours d'évacuation vers le centre de santé de Mubuga. Aucun suspect n'a été appréhendé dans le cadre d'une enquête sur ce meurtre crapuleux.

- ***Joseph Niyonkuru, un évangéliste dont le corps sans vie a été retrouvé dans un ruisseau à Bururi***

19 mai 2023 Dans la matinée de vendredi 19 mai 2023, un corps sans vie d'un homme qui a été par la suite identifié comme celui de l'évangéliste Joseph Niyonkuru, a été découvert dans un ruisseau sur la colline de Buranga de la zone de Gasanda, en commune et province de Bururi (sud du Burundi). Selon des sources locales, les circonstances et les auteurs de la mort de l'évangéliste n'ont pas encore été élucidés. Des témoins de la découverte macabre ont précisé qu'une grosse pierre avait été déposée sur le corps de la victime par ses assassins. Les mêmes sources ont précisé que Joseph Niyonkuru était porté disparu depuis le mercredi 18 mai où il avait quitté son domicile pour sa mission de routine d'évangélisation en direction de la zone de Gasanda, frontalière avec la commune de Buyengero, et qu'il n'était jamais rentré.

- ***Elysée Arakaza, tué et enterré dans une fosse au bord d'une rivière à Makamba***

19 mai 2023 Dans la journée de samedi 19 mai 2023, le corps sans vie d'Elysée Arakaza, un jeune homme âgé de 26 ans et originaire de la commune de Vyanda en province de Bururi, a été retrouvé dans un fossé au bord de la rivière Rwaba sur la colline de Bukeye,

au chef-lieu de la commune de Nyanza-Lac en province de Makamba (sud). Selon des sources locales, l'auteur et les circonstances de sa mort n'ont pas été identifiés.

- ***Pierre Nyandwi, un septuagénaire assassiné et son corps jeté dans un cours d'eau à Makamba***

21 mai 2023 : Dans la soirée de dimanche 21 mai 2023, le corps sans vie d'un septuagénaire connu sous le nom de Pierre Nyandwi a été découvert dans la vallée du ruisseau Mugombwa sur la colline de Mivo de la commune de Makamba Mabanda, en province de Makamba (sud du Burundi). Selon des témoins de la découverte lugubre, le corps de la victime présentait des traces de violence qui prouvent qu'elle a été assassinée par des individus non-identifiés. Les mêmes sources ont précisé que le corps de Pierre Nyandwi a été repêché des eaux par des volontaires de la Croix-Rouge œuvrant dans la localité avant d'être inhumé le lendemain matin sur l'ordre de l'administrateur communal de Mabanda, Jean Berry Hatungimana.

- ***RUKATA, un militant du CNDD-FDD tué par des criminels qui lui ont amputé ses organes génitaux à Makamba***

28 mai 2023 Dans la matinée de dimanche 28 mai 2023, le corps sans vie en décomposition d'un homme connu sous le nom de Rukata a été découvert dans une plantation d'arbres sur la colline Makamba de Sampeke de la commune de Kayogoro, en province de Makamba (sud du Burundi), à quelques 4 km de son domicile situé sur la même colline. Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de Rukata, militant du parti CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie), avait été amputé de ses organes génitaux par des individus non identifiés. Il était porté disparu depuis le soir du mercredi 24 mai lorsqu'il était parti avec des clients qui avaient l'intention de lui acheter du bois d'eucalyptus dans sa plantation située sur la même colline. Les mêmes sources ont précisé que le corps de la victime a été inhumé le même jour sur place par des volontaires de la Croix-Rouge sur l'ordre de l'administration locale.

- ***Vanessa Niroreho, une écolière de 15 ans tuée et décapitée à Cibitoke***

7 juin 2023: Dans l'après-midi de mercredi 7 juin 2023 vers 17 heures, le corps sans vie et décapité d'une jeune fille connue sous le nom de Vanessa Nihoreho, une écolière âgée de 15 ans en 6ème année de l'école fondamentale de Rubirizi, a été retrouvé sur la colline de Rubirizi de la zone Cibitoke de Rugajo, en commune de Mugina de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des sources en provenance de la famille, la victime était partie le matin du même jour pour puiser de l'eau dans la rivière Bijombo mais n'est jamais revenue à la maison.

- ***Louis Ntandikiye, retrouvé mort et pendu sous un avocatier à Gitega***

9 juin 2023 Dans la matinée de vendredi 9 juin 2023, le corps sans vie de Louis Ntandikiye, âgé de 42 et père de 6 enfants, a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde sous un avocatier,

non loin de son domicile situé sur la colline de Mwurire de la commune de Bugendana, en province de Gitega (centre du Burundi). Selon des habitants de la localité, la victime aurait été tuée ailleurs puis pendue pour simuler un suicide et ainsi maquiller le crime. Des sources locales ont précisé que le corps de Louis Ntandikiye, agri-éleveur moderne, a été enterré le même jour sur l'ordre de l'administration locale.

- *Alvera Nkurunziza, retrouvée morte et suspendue sur une corde chez elle à Gitega*

20 juin 2023: Dans la journée de mardi 20 juin 2023, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom d'Alvera Nkurunziza, âgée de 30 ans et mère de cinq enfants, a été retrouvé suspendu à l'aide d'une corde à l'intérieur de son domicile situé sur la colline de Karemba de la commune d'Itaba, en province de Gitega (centre du Burundi). Selon des sources locales, Alvera Nkurunziza aurait été tuée ailleurs et son corps a été ligoté pour être déposé à l'intérieur de sa maison en vue de simuler le suicide. Le corps de la victime a été enterré le même jour sur l'ordre de l'administration locale sans attendre l'ouverture d'une enquête pour identifier les auteurs du crime et les circonstances dans lesquelles le meurtre a été commis.

1.2 ATTEINTES AU DROIT À LA VIE DONT LES AUTEURS SONT IDENTIFIÉS

Dix-sept (17) victimes d'assassinat sur les 47 ont été tuées par des personnes bien connues dont des jeunes Imbonerakure et des policiers (4 victimes) et d'autres personnes suite à des règlements de comptes personnels ou familiaux. Dans des cas de règlements de compte, les présumés coupables sont généralement arrêtés et poursuivis en justice.

Mais lorsque les auteurs présumés des crimes sont des policiers ou leurs complices dans l'administration et parmi les jeunes imbonerakure, ils restent fréquemment impunis. Toutefois, il arrive rarement que des imbonerakure sont arrêtés et poursuivis à la satisfaction des proches des victimes. Les mêmes imbonerakure sont parfois victimes des exactions de leurs camarades ou de la vindicte populaire après leurs forfaits. .

L'impunité dont jouissent les agents étatiques et leurs complices les encourage dans la perpétuation de la criminalité parce qu'ils se croient tout permis, comme cela est illustré dans les situations suivantes :

- ***Bernard Dusengimana, décédé dans un centre de santé après avoir été violemment battu par des jeunes Imbonerakure à Kirundo***

4 mai 2023 En date du 4 mai 2023, Bernard Dusengimana, âgé de 43 ans, est décédé au centre Kirundo de santé de Bishisha de la zone de Gatara, en commune Busoni de la province de Kirundo (nord du Burundi), des suites d'actes de torture qui lui avaient été infligés sur des accusations de vol de minerais. Selon des sources locales, Bernard Dusengimana a été violemment battu par des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti présidentiel, des policiers et des travailleurs miniers dans la réserve naturelle de Murehe de la zone de Gatara. Des sources médicales ont confirmé qu'il a succombé des suites des coups et blessures quelques heures après son évacuation au centre de santé de Bishisha.

- ***Etienne Ndariye, un membre du parti CNL tué à coups de machette par deux Imbonerakure qui ont été aussitôt arrêtés à Ruyigi***

5 mai 2023 Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle que dans la nuit de vendredi 5 mai 2023 vers 21 heures, Etienne Ndariye, responsable du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) sur la colline de Buruhukiro de la zone de Rusengo, en commune et province de Ruyigi (est du Burundi), a été sauvagement assassiné à coups de machettes. Selon la même source, Etienne Ndariye a été assassiné par ces deux membres de la ligue des jeunes affiliée au parti CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie) en raison de son appartenance politique, à quelques 200 mètres de son domicile situé sur la même colline de Buruhukiro, alors qu'il rentrait d'un marché local. SOS-Torture Burundi a appris que les deux présumés criminels ont été arrêtés par la police le lendemain du crime et qu'ils ont été ensuite conduits au cachot du commissariat provincial de la police avant d'être transférés à la prison centrale de Ruyigi où ils sont détenus.

- ***Jean-Claude Niyongabo succombe aux coups lui infligés par des Imbonerakure impunis à Rutana***

Dans la nuit du 19 au 20 mai 2023, un jeune homme connu sous le nom de Jean Claude Niyongabo a succombé aux coups et blessures qui lui avaient été infligés par un groupe d'Imbonerakure, membres de la ligue des jeunes affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, en patrouille nocturne sur la colline Rutana de Shembe de la zone de Muzye, en commune de Giharo de la province de Rutana (sud-est du Burundi).

Selon des sources locales, alors qu'il revenait d'une rivière de la localité où il venait de pêcher des poissons, Jean Claude Niyongabo est tombé dans une embuscade de cette bande criminelle. Cette dernière était dirigée par un certain Diduda, responsable des Imbonerakure dans la zone de Muzye, en compagnie du chef de zone de Muzye prénommé Désiré et d'autres Imbonerakure dont Dismas Niyonzima alias Muduri, Clément, Julias, Anicet et Dominique, qui l'ont violemment passé à tabac parce qu'il avait refusé de leur donner du poisson. Les mêmes sources ont précisé que grâce à l'intervention de son père et des voisins, Jean Claude Niyongabo a pu être évacué à l'hôpital de district sanitaire de Gihofi en commune de Bukemba de la même province de Rutana où il a malheureusement succombé à ses coups et blessures quelques instants plus tard au cours de la même nuit. SOS-Torture Burundi a appris que certains de ces Imbonerakure avaient été arrêtés le lendemain, mais qu'ils ont été vite relâchés sur l'ordre de sylvain Nzikoruriho, secrétaire provincial du CNDD-FDD.

- ***Le surnommé "Sagamba", membre de la ligue des jeunes Imbonerakure tué par ses camarades en patrouille nocturne***

28 mai 2023 Dans la nuit de samedi à dimanche 28 mai 2023, un certain Sagamba, membre de la ligue des jeunes Imbonerakure affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, a été tué à coups de gourdins par d'autres Imbonerakure en patrouille nocturne sur la colline et zone de Muzye, en commune de Giharo de la province de Rutana (sud-est du Burundi). Selon des sources locales, Sagamba a été surpris en flagrant délit de vol de haricots dans un champ et a tenté de fuir avant d'être assommé à coups de gourdins sur le terrain de football de Nyesasa par ces Imbonerakure enragés qui s'étaient lancés à sa poursuite.

- ***Olivier Niyonsaba, un voleur présumé tué par un chauffeur de camion en toute impunité à Kayanza***

Dans la nuit de dimanche 2 avril 2023, Olivier Niyonsaba, un jeune homme de 21ans, a été tué à la machette par un chauffeur de camion au chef-lieu de la province de Kayanza (nord du Burundi) au moment où il tentait, en complicité avec d'autres hommes, de voler des sacs de farine chargés dans ce camion. Selon des sources locales, Olivier Niyonsaba est monté dans un camion à l'endroit appelé « Kwidepo » pour voler des sacs de farine en complicité avec d'autres voleurs. Il a été aperçu au rétroviseur par le conducteur au moment où il tentait de couper les cordes attachant les sacs de farine pour en faire descendre

quelques-uns. Le conducteur a alors freiné brusquement avant de descendre avec une machette et de trancher la tête du jeune homme et a continué son voyage. Les mêmes sources ont précisé qu'aucune action n'a été entreprise pour rechercher le criminel et le traduire devant la justice.

- ***Léonidas Ngendanzi, un détenu à la prison de Gitega, tué par d'autres prisonniers et qui restent impunis avec la complicité autorités pénitentiaires et judiciaires***

Dans la nuit de dimanche 14 mai 2023, Léonidas Ngendanzi, un prisonnier à la prison centrale de Gitega a succombé à ses coups et blessures qui lui avaient été infligés, à l'intérieur de cette même prison, par d'autres prisonniers membres du comité de sécurité dont un certain Kinani, Bimenyimana et le prénommé Jonas et sous les ordres du responsable des prisonniers communément appelé « Capita général », Japhet Hatibu.

Selon des témoins, Léonidas Ngendanzi, originaire de la province de Karusi et détenu à la prison centrale de Gitega depuis 2018, a été atrocement torturé pour le punir du non-respect des mesures d'hygiène du seul fait qu'il venait d'uriner à l'extérieur des toilettes. Après avoir été violemment roué de coups, il a été conduit dans une cellule de correction où il a succombé à ses blessures quelques heures plus tard.

Les mêmes sources ont révélé que les auteurs de l'assassinat de Léonidas Ngendanzi, au lieu d'être arrêtés afin d'être punis conformément à la loi, ont été transférés dans d'autres maisons pénitentiaires sur la décision des responsables pénitentiaires.

- ***Jean Murokozi, un jeune imbonerakure pris en flagrant délit de tentative de viol lynché par une population en colère***

17 mai 2023 Dans l'après-midi de mercredi 17 mai 2023, Jean Murokozi, un Imbonerakure âgé d'une trentaine d'années, a été violemment frappé à coups de bâtons et de gourdins par une population en colère après avoir été pris en flagrant délit de tentative de viol sur une jeune fille mineure de 15 ans sur la colline de Kinazi de la zone de Rugari, en commune et province de Muyinga (nord-est du Burundi). Selon des témoins, Jean Murokozi surnommé Masita a succombé à ses blessures dans la matinée de jeudi 18 mai à l'hôpital de Muyinga où il avait été évacué à la suite d'une intervention policière. Les mêmes sources ont précisé qu'au moment où la victime a essayé de crier au secours, des habitants de la localité ont été alertés par les cris de la jeune fille et s'en sont pris à l'agresseur, après l'avoir désarmé de sa machette dont il avait tenté de servir pour s'attaquer à la foule.

- ***Hagabimana, un jeune imbonerakure tué par des militaires en patrouille dans la forêt naturelle de la Kibira à Bubanza***

29 juin 2023 Dans la nuit de jeudi 29 juin 2023, un membre de la ligue des jeunes Imbonerakure, affiliée au parti CNDD-FDD, connu sous le nom de Hagabimana, a été abattu par balles par des militaires en patrouille nocturne sur la colline de Kayange en commune de Musigati de la province de Bubanza, à quelques mètres de la lisière de la forêt naturelle de la Kibira. Selon des sources locales, des militaires en patrouille ont croisé tout près de la forêt naturelle de la Kibira deux Imbonerakure à qui ils ont sommé de s'arrêter. Cependant, ils n'ont pas voulu obtempérer, ce qui a incité ces militaires à ouvrir le feu sur eux dont Hagabimana a succombé sur-le-champ, au moment où son compagnon a réussi à prendre le large.

2. ATTEINTES AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Au cours du trimestre sous revue, le centre urbain de la province de Bururi et ses environs ont été le théâtre d'une recrudescence de criminalité, une situation qui a amené tout le Gouvernement du Burundi à se rendre dans cette province en date du 26 Mai 2023 pour animer des réunions de sécurité dans les communes de Bururi, Songa et Mugamba.

Le ministre de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, Martin Ninteretse a regretté la détérioration de la sécurité en commune Bururi. Il a promis à la population de Bururi que tous les groupes de criminels devaient être définitivement éliminés dans peu de jours.

Ailleurs, les auteurs des atteintes à l'intégrité physique sont principalement ceux du Service National de Renseignement et des Imbonerakure.

Les cas suivants illustrent cette situation préoccupante :

- ***Edouard Hatungimana, retraité de l'Armée burundaise blessé par des inconnus sur le chemin de retour vers son domicile à Bururi***

14 avril 2023 Dans la nuit de vendredi 14 avril 2023, Edouard Hatungimana, un veiller à l'hôtel Nircade situé au chef-lieu de la province de Bururi (sud du Burundi), a été grièvement blessé à coups de machettes par des hommes non identifiés qui lui ont tendu une embuscade alors qu'il rentrait à son domicile sis à la colline de Kabuye, au centre de la province de Bururi. Selon des sources locales, Edouard Hatungimana, un retraité de l'armée burundaise, a perdu trois doigts dans cette attaque pendant qu'il tentait de se défendre. Les mêmes sources ont précisé que la victime a été évacuée à l'hôpital de Bururi pour une prise en charge médicale.

- ***Jean Bosco Misago gravement torturé par des Imbonerakure qui le soupçonnaient de vol de la cassitérite à Kirundo***

En date du 2 mai 2023, un homme connu sous le nom de Jean Bosco Misago a été gravement torturé par des Imbonerakure dans la réserve naturelle de Murehe sur la colline de Bishisha de la zone de Gatare, en commune de Busoni de la province de Kirundo. Selon des sources locales, la victime a été violemment battue de telle manière qu'elle urinait du sang et ne parvenait ni à s'asseoir ni à se tenir debout. JeanBosco Misago a été hospitalisé au centre de santé de Bishiha dans un état très critique. Les mêmes sources ont précisé que Jean Bosco Misago a été torturé parce qu'il était suspecté d'avoir volé de la cassitérite très abondante dans la réserve naturelle Kirehe.

- ***Trois militants du parti CNL gravement torturés par le Service National de Renseignement à Bubanza***

4 mai 2023 : Trois militants du parti CNL ont été arbitrairement arrêtés et torturés par le responsable du Service National de Renseignement (SNR) en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi). Selon des sources locales, le représentant des jeunes du CNL sur la colline de Gicuba en commune de Mpanda, Jean Marie Ndayishimiye, a été arrêté le 4 mai 2023 par le colonel de police Germain Tangishaka (OPN 0856 de la matricule), responsable du SNR dans cette province et conduit au cachot du commissariat provincial de la police.

Dans la foulée, les autres membres du CNL, Samson Ntuyahaga de la colline de Gifurwe en commune de Mpanda et Vianney Hakizimana du village 6 dans la commune de Gihanga ont été respectivement arrêtés les 8 et 9 mai par le même responsable du SNR. Le premier était détenu au cachot du SNR en province de Bubanza tandis que le second fut conduit au cachot du commissariat provincial de la police.

Des sources proches de la police ont révélé que les trois militants du CNL étaient détenus dans de mauvaises conditions de détention et qu'ils ont été gravement torturés. En effet, ils étaient ligotés les jambes et bras ensemble en subissant de séances de torture atroces. Puis, ils n'avaient pas droit à la visite par des membres de leurs familles.

- ***Dismas Ndayiragije, grièvement blessé au bras par trois agresseurs qu'il a reconnus et qui ont été arrêtés par la police à Bururi***

14 mai 2023 : Dans la nuit de dimanche 14 mai 2023 vers 20 heures, un policier en retraite connu sous le nom de Dismas Ndayiragije a été grièvement blessé au bras à coups de machette par trois jeunes gens alors qu'il rentrait à son domicile situé sur la colline de Mugozi, en commune et province de Bururi, à quelques 6 km de la capitale de cette province du sud du Burundi. Selon des sources locales, Dismas Ndayiragije a pu identifier ses agresseurs, à savoir Yves Nihorimbere et James Niyobushobozi, résidant sur la colline de Mudahandwa de la même commune de Bururi. Il a été grièvement blessé au bras alors qu'il tentait de se défendre et a été évacué à l'hôpital de Bururi pour des soins de santé. Les mêmes sources ont précisé que ces deux malfaiteurs ont été arrêtés par la police et conduits au cachot de la police judiciaire de Bururi pour une enquête.

- ***Languide Kamikazi, grièvement blessée à son domicile à coups de machettes à la tête et au bras par des hommes non identifiés à Bururi***

19 mai 2023 Dans la nuit de jeudi 19 mai 2023 vers 23 heures et demie, une femme connue sous le nom de Languide Kamikazi, âgée de 38 ans, travaillant à l'Ecole Technique Monseigneur Bernard Bududira a été grièvement blessée à coups de machettes à la tête et au bras par des hommes non identifiés et déshabillés qui l'ont retrouvée à son domicile sis à la sous-colline de Gatanga de la colline de Mugozi, en commune et province de Bururi. Selon des sources locales, les malfaiteurs ont retrouvé la victime dans sa chambre à coucher après avoir défoncé une fenêtre de sa maison. Elle a été évacuée dans un état critique vers l'hôpital de Bururi pour des soins intensifs.

3. ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTE : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

Au cours du trimestre sous revue, les membres du principal parti de l'opposition, CNL ont été le plus ciblés par des arrestations et des détentions arbitraires. Depuis le mois d'avril, ce parti traverse une crise interne qui a servi de prétexte au Ministre de l'Intérieur Martin Ninteretse pour suspendre les activités de ce parti au niveau national, le 2 juin 2023, afin de trouver un compromis avec les frondeurs.

Un autre cas emblématique à signaler est l'arrestation et la détention de plus d'une cinquantaine de fidèles d'une congrégation religieuse dans de mauvaises conditions sans justification valable du motif de leur arrestation.

Les cas suivants illustrent cette situation préoccupante :

- ***61 fidèles d'une congrégation religieuse arbitrairement arrêtés et incarcérés dans des conditions particulièrement déplorables à Ngozi***

4 avril 2023 Dans l'après-midi de mardi 4 avril 2023, 61 fidèles d'une congrégation religieuse appelée « World's Glory Church of Christ » ont été arrêtés au chef-lieu de la province de Ngozi (nord du Burundi) par la police et conduits au cachot du commissariat de la police dans cette province. Selon des sources locales, tous ces fidèles ont été arrêtés pendant leur prière qui se déroulait dans une maison située dans le quartier de Kinyami 2 du chef-lieu de la province de Ngozi. Les mêmes sources ont révélé que tous ces 61 fidèles dont 29 femmes ont été incarcérés dans des conditions particulièrement déplorables et logés dans de petites cellules pleines à craquer. Ces arrestations arbitraires qui ont été opérées en violation de la constitution qui garantit la liberté de religion de même que celle de réunion et d'association (art. 31 et 32).

- ***Pacifique Mahoro, un activiste des droits des handicapés arbitrairement arrêtés et détenu dans un endroit tenu secret***

En date du 10 avril 2023, le nommé Pacifique Mahoro, un activiste des droits des handicapés et employé de l'entreprise Brarudi a été arrêté par des agents du SNR à Ruziba de la commune Kabezi de la province Bujumbura. Il se rendait à l'ouverture solennelle du centre d'encadrement des enfants handicapés. Il a été arrêté sans titre, sans être communiqué des motifs de son arrestation, détenu dans un endroit tenu secret sans communication avec sa famille ce qui est contraire aux dispositions des articles 35 et 36 du CPP du Burundi

- ***Olivier Bugegene, un ancien journaliste d'une radio radiée au Burundi, arbitrairement arrêté à son domicile par des agents du SNR en mairie de Bujumbura***

27 avril 2023 : Dans la matinée de jeudi 27 avril 2023, l'ancien journaliste de la RPA (Radio Publique Africaine), radiée depuis 2015, Olivier Bugegene, a été arbitrairement arrêté à son domicile sis au quartier de Kibenga en Mairie de Bujumbura par des agents du Service National de Renseignement (SNR). Selon des informations en provenance des membres de sa famille, des agents du SNR ont fait irruption au domicile d'Olivier Bugegene et lui ont demandé de présenter son téléphone GSM avant de procéder à son arrestation. Il a été d'abord conduit au cachot de la zone de Kinindo avant d'être transféré le même jour au cachot du SNR. Il a été arrêté sur une accusation étrange d'utiliser un téléphone volé. Les mêmes sources ont révélé que ces agents ont procédé à une fouille de sa maison sans rien trouver de compromettant.

- ***Jean Marie Ndayishimiye, le responsable des jeunes du parti CNL, arbitrairement arrêté par des agents du SNR à Bubanza***

Dans la matinée de jeudi 4 mai 2023, Jean Marie Ndayishimiye, le responsable des jeunes du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) sur la colline de Musenyi en commune de Mpanda de la province de Bubanza (nord-est du Burundi), a été arbitrairement arrêté dans la même localité par le responsable provincial du Service National de Renseignement (SNR). Selon des sources locales, après avoir été gravement torturé, il a été conduit au cachot de la police au commissariat communal de police à Bubanza où il a été détenu seul dans la cellule des femmes. Selon les mêmes sources, les mobiles de son arrestation ne lui ont pas été communiqués et aucune visite ne lui est autorisée.

- ***Trois militants du CNL arbitrairement arrêtés et détenus dans cachot du commissariat communal de la police de Makamba***

7 juin 2023 : Les trois militants du parti de l'opposition CNL en commune de Kayogoro, Serges Yamuremye, Jackson Ntakirutimana et Samuel Rudi, ont été arbitrairement détenus le cachot du commissariat communal de la police dans cette commune de Makamba la province de Makamba (sud du Burundi).

Selon des témoins, Serges Yamuremye, membre du comité de ce parti dans le secteur Makamba-Kayogoro, a été arrêté le 7 juin 2023 par la police sur une fausse accusation de viol sur une fille-mère de la colline de Sampeke (même commune de Kayogoro) sur l'instigation d'Elysée Kadoyi, responsable du parti CNDD-FDD1 en commune de Kayogoro, en guise de règlement de compte pour le conflit qui l'oppose à la victime.

Un rapport d'expertise médicale a été établi à cet effet et infirmait les faits mais la police libéré Serges Yamuremye. Puis, deux autres militants du CNL originaires de la colline la même commune de Kayogoro, Jackson Ntakirutimana, responsable collinaire du CNL et son collègue, Samuel Rudi, chargé de l'idéologie de ce parti, avaient été arrêtés au cours de la semaine précédente par le secrétaire collinaire du CNDD-FDD et des responsables d'Imbonerakure qui les accusaient de tenir une réunion illégale dans un bistro de la localité.

- ***Treize militants du parti CNL ont été arbitrairement arrêtés au centre de négoce de Butare***

11 juin 2023 Dans la journée de dimanche 11 juin 2023, treize (13) militants du parti CNL ont été arbitrairement arrêtés au centre de négoce de Butare de la commune d'Itaba en province de Gitega (centre du Burundi) par des responsables administratifs locaux et la police locale qui les ont conduits au cachot du commissariat communal de la police où ils ont été arbitrairement détenus sur de fallacieuses accusations d'avoir tenu une réunion illégale. Selon des témoins sur place, ces membres partageaient un verre de bière dans un bar au centre de négoce de Butare et ont été triés sur la base de leur appartenance politique, parmi les autres clients qui étanchaient leur soif. Des biens ont été même confisqués à certains parmi eux comme une moto, des téléphones portables.¹³

¹³ RAPPORT N° 392 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 17 JUIN 2023,
<https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/06/Rapport-hebdomadaire-no-392.pdf>

4. ENLÈVEMENTS OU DISPARITIONS FORCÉES

Trois cas d'enlèvement forcé ont été constatés où les auteurs sont soit des personnes inconnues mais opérant au grand jour à bord de véhicules banalisés, soit des agents du Service National de Renseignement.

Ces derniers détiennent parfois leurs victimes dans des lieux secrets en violation des articles 35 et 36 du code de procédure pénale relatif à la garde à vue et à la communication aux familles des prévenus sur l'objet et le lieu de la garde à vue.

Les exemples suivants en sont illustratifs :

- ***Janvier Ngendakuriyo, ancien employé de l'Assemblée Nationale enlevé chez lui par des inconnus à Bujumbura***

11 avril 2023 : En date du 11 avril 2023, vers 18h30, Janvier Ngendakuriyo, ancien employé de l'Assemblée Nationale, a été enlevé alors qu'il était chez lui, à Gatunguru, commune Mutimbuzi de la province Bujumbura. Il a été embarqué dans une voiture Probox, par des personnes qui n'ont pas décliné leur identité, ni révélé le motif de son arrestation et a été conduit dans un endroit qui n'a pas été communiqué à leur famille ; ce qui, en tout est une violation des dispositions des articles 35 et 36 du CPP du Burundi.

- ***Haruna Mustafa, un membre du CNDD-FDD en disgrâce enlevé par des agents du SNR à Gitega***

10 mai 2023 Dans la matinée du 10 mai 2023 vers 8 heures, Haruna Mustafa, un membre influent de la ligue des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD, tombé en disgrâce en 2022, a été enlevé à l'hôtel Villa Dubaï en province de Gitega (centre du Burundi) par des agents du SNR et a été embarqué manu militari à bord d'une camionnette de couleur blanche aux vitres teintées immatriculée EA0507. Selon des témoins, deux hommes en tenue civile armés de pistolets, accompagnés de deux autres en tenue policière, ont débarqué de la camionnette tandis que trois autres personnes sont restées dans le véhicule. Ils ont alors demandé de leur indiquer la chambre dans laquelle avait logé Haruna Mustafa et l'ont tiré du lit pendant qu'il dormait encore.

Ils l'ont ensuite embarqué à bord de cette camionnette et sont repartis assis sur lui. Plus tard, les membres de sa famille l'ont cherché aux cachots de la police et du SNR à Gitega et à Bujumbura, mais en vain.

- ***Phocas Niyubuntu, un membre du CNL enlevé par des agents du SNR à Bururi***

23 mai 2023 : Dans la journée de mardi 23 mai 2023, un militant du parti CNL connu sous le nom de Phocas Niyubuntu a été enlevé par des agents du SNR, dont certains portaient l'uniforme de la police anti-émeute, sur la colline de Buhinga de la zone de Munini en commune et province de Bururi (sud du Burundi).

Selon des témoins, Phocas Niyubuntu étanchait sa soif avec des amis dans un bistro de la localité lorsque deux hommes en tenue civile l'ont arrêté et embarqués sans ménagement à bord d'une camionnette Toyota double cabine aux vitres teintées vers une destination inconnue

5. VIOL OU VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Deux cas emblématiques de violences sexuelles et basées sur le genre ont été constatés au cours du trimestre sous revue. Les présumés coupables, dont des Imbonerakure, ont été fort heureusement arrêtés et poursuivis en justice.

- ***Une fillette âgée de 5 ans violée par un homme de 46 ans qui a été immédiatement arrêté à Bururi***

En date du 10 mai 2023, une fillette âgée de 5 ans aurait été violée par un homme connu sous le nom de Cyriaque Hakizimana, âgé de 46 ans, sur la colline de Gatwaro de la commune de Rutovu, en province de Bururi. Selon des sources locales, les parents de la victime ont alerté les autorités administratives et policières locales qui sont vite intervenues et ont procédé à l'arrestation du présumé auteur. Cyriaque Hakizimana a été immédiatement conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Bururi.

- ***Deux jeunes filles, élèves violentées par deux Imbonerakure pour avoir refusé de coucher avec eux à Gitega***

Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle qu'en date du 22 mai 2023, vers 21 heures, deux jeunes filles, Médiatrice Irankunda, âgée de 18 ans, et Sierra Iteriteka, âgées de 17 ans, ont été grièvement passées à tabac dans la capitale politique de par deux Imbonerakure connus sous les noms de Don Divin Nduwimana et de Jean Pierre Nkurunziza pour avoir refusé de coucher avec eux.

Selon des sources locales, Médiatrice Irankunda, élève au Lycée Christ-Roi de Mushasha et Sierra Iteriteka, élève au Lycée de la COMIBU ont été conduites à un endroit de « correction », communément appelée « Kwidodero », dans une petite brousse située tout près du Centre des sourds-muets de Mushasha par ces deux Imbonerakure qui les ont gravement torturées à coups de gros bâtons pour les punir de leur refus de coucher avec eux. Les deux victimes ont, entre autres, été grièvement blessées au niveau du dos et des

jambes et ont été admises à la Polyclinique médicale « Ubuzima » située au quartier de Yoba à Gitega pour des soins intensifs.

Selon les mêmes sources, Don Divin Nduwimana, un administratif à la base bien connu pour ses bavures commises pendant la nuit au cours des patrouilles des Imbonerakure, et Jean Pierre Nkurunziza, un chauffeur à la Brigade anti-corruption, ont été arrêtés le lendemain du double crime par la police et sont détenus au commissariat provincial de la police à Gitega.

CONCLUSION

La tendance qui se dégage depuis le premier trimestre est la persistance des violations des droits de l'homme à la veille d'un nouveau processus électoral de 2025 et 2027 et le verrouillage de l'espace démocratique qui s'aggrave avec la suspension injustifiée des activités du principal parti de l'opposition, CNL, sur tout le territoire national et avec la condamnation injuste en appel de la journaliste Floriane Irangabiye.

Les violations des droits de l'homme demeurent généralement impunies lorsque les auteurs sont des agents étatiques comme les policiers et les responsables administratifs ou leurs complices parmi les jeunes Imbonerakure, ce qui met en exergue une Justice inefficace sous contrôle des caciques du parti CNDD-FDD au pouvoir.

En absence d'une Justice indépendante qui est le pilier de l'Etat de droit et de la Bonne gouvernance, les phénomènes de corruption et de malversations économiques se multiplient. Cette situation a un impact négatif sur la vie socio-économique marquée par la pénurie des devises et des produits de première nécessité comme le carburant et certains produits alimentaires.

Les autorités burundaises sont alors interpellées pour mettre fin à l'impunité de toutes formes de violations et promouvoir un Etat de droit respectueux de ses obligations nationales, régionales et internationales de protection des droits humains.

Les partenaires du Burundi ont également un rôle important à jouer par le biais de leur influence en matière de coopération internationale pour amener les autorités burundaises à promouvoir la paix et la stabilité politique par la consolidation de la bonne gouvernance dans tous les secteurs de la vie socio-économique et politique du pays.

RECOMMANDATIONS

• **AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI :**

- *Libérer tous les prisonniers politiques, la journaliste Floriane Irangabiye de la radio en ligne « Igicaniro »*
- *Assainir le climat socio-politique pour le prochain processus électoral 2025-2027 en levant toutes les entraves à l'exercice et à la jouissance des droits et des libertés reconnues par la constitution du pays et les instruments que le Burundi a ratifiés, garantissant spécialement les libertés d'opinion, d'association, de presse, de réunion pacifique, etc.;*
- *Appliquer rigoureusement les dispositions pertinentes du code de procédure pénale en diligentant des enquêtes pour identifier et punir les auteurs des crimes liés au phénomène préoccupant de corps abandonnés ;*
- *Mettre définitivement fin aux abus de la milice Imbonerakure en multipliant des actes de poursuites contre ceux, timidement entamés contre certains d'entre eux qui se rendent coupables d'actes contraires à la loi ;*
- *Entreprendre des actions concrètes en vue de professionnaliser davantage les cadres de l'État et le corps de défense et de sécurité en matière de protection et de promotion des droits de l'homme ;*
- *Annuler tous les mandats d'arrêt à caractère politique lancés injustement contre des militants des droits de l'homme, des journalistes et d'autres activistes pour les droits civiques ;*
- *Reprendre la coopération effective avec les instances internationales, et permettre la poursuite des enquêtes sur les crimes commis depuis 2015, et les visites au Burundi du rapporteur spécial.*

AUX PAYS DE LA COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST:

- *Respecter les droits des réfugiés burundais se trouvant dans leurs pays en se gardant notamment de les refouler ou de les soumettre à de mauvaises conditions en vue de les forcer au rapatriement en violation des conventions internationales pertinentes ;*
- *Relancer les initiatives de dialogue inclusif sur la réhabilitation de l'Accord d'Arusha suite à de l'arrêt de la Cour de l'EAC du 25 novembre 2021 invalidant le troisième mandat du feu président Pierre Nkurunziza qui est à la base de la crise de 2015 dont les effets néfastes se poursuivent.*

A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

- *Rester attachée aux valeurs et aux principes des droits humains et de la bonne gouvernance dans le dialogue politique avec le Gouvernement du Burundi en matière de relance effective de la coopération ;*
- *Maintenir notamment à l'agenda du dialogue la libération de tous les prisonniers politiques, le respect des droits civils et politiques (association, expression, etc.), sur base d'un calendrier et d'indicateurs de vérification ;*
- *User de son influence pour amener les autorités burundaise à la suspension d'actes de nature à renforcer la stigmatisation et la discrimination ethnique, comme la mention ethnique sur les documents officiels, des employés et des acteurs économiques, dans les secteurs public et privé, le travail sélectif de la CVR, etc.*
- *Maintenir le soutien du mandat et de l'œuvre de la Cour Pénale Internationale (CPI) sur le Burundi pour la poursuite des enquêtes et l'ouverture de poursuites afin de mettre fin à l'impunité au Burundi.*